

**REGLEMENT COUPE DE MARQUE KFS 2019**  
**REGLEMENT DEFI FRANCE 2019**

Enregistré sous le permis d'organisation FFSA numéro CK 18

**KFS**



**FFSA**  
**KARTING**

# SOMMAIRE

## **Article 1 – REGLEMENT SPORTIF**

- Article 1.1 – Organisation**
- Article 1.2 – Calendrier**
- Article 1.3 – Chronométrage électronique**
- Article 1.4 – Caméra embarquée**
- Article 1.5 – Droit à l'image**
- Article 1.6 – Réserves**

## **Article 2 – RÈGLEMENTS TECHNIQUES**

- Article 2.1 – Règlement technique KFS 2019**
  - Article 2.1.1 – Généralités
  - Article 2.1.2 – Châssis
  - Article 2.1.3 – Frein
  - Article 2.1.4 – Carrosserie
  - Article 2.1.5 – Pneus
  - Article 2.1.6 – Moteur
  - Article 2.1.7 – Carburateur / Silencieux d'aspiration
  - Article 2.1.8 – Carburant / Lubrifiants
  - Article 2.1.9 – Echappement
  - Article 2.1.10 – Allumage / Batterie
  - Article 2.1.11 – Embrayage
  - Article 2.1.12 – Matériaux
  - Article 2.1.13 – Poids
  - Article 2.1.14 – Précision
- Article 2.2 – Fiche Moteur KFS**
  - Article 2.2.1 – Annexes
- Article 2.3 – Règlement technique Défi France 2019**
  - Article 2.3.1 – Matériel Admis

- Article 2.3.2 – Châssis et carrosseries
- Article 2.3.3 – Moteur
- Article 2.3.4 – Pneus
- Article 2.3.5 – Poids
- Article 2.3.6 – Carburant
- Article 2.3.7 – Contrôle technique

## **Article 3 – OBLIGATIONS GÉNÉRALES**

- Article 3.1 – Réglementation**
- Article 3.2 – Equipements**
- Article 3.3 – Réclamations**

## **Article 4 – PRINCIPE ET DÉROULEMENT**

## **Article 5 – CLASSEMENTS**

## **Article 6 – DOTATION ET PROTOCOLE PODIUM**

## **Article 7 – LICENCES**

## **Article 8 – PILOTES ADMIS**

## **Article 9 – KARTS ET MATÉRIELS ADMIS**

## **Article 10 – SÉCURITE GÉNÉRALE**

## **Article 11 – DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE**

## **Article 12 – GRILLE DE DÉPART**

## **Article 13 – PROCÉDURE DE DÉPART**

## **Article 14 – SUSPENSION D'UNE COURSE**

## **Article 15 – REPRISE D'UNE COURSE**

## **Article 16 – ARRIVÉE**

## **Article 17 – PARC FERMÉ**

## **Article 18 – INCIDENTS**

## **Article 19 – DROITS D'ENGAGEMENT ET FONDS DE PRIX**

## **Article 1 – REGLEMENT SPORTIF**

### **Article 1.1 – Organisation**

Le Challenge KFS est une série d'épreuves d'une Coupe de Marque, organisé par EVOKART 3 rue Paul Reboux 37000 TOURS, atelier et magasin 7, ZA Les Fossettes 37360 ST ANTOINE DU ROCHER, sous l'égide de la FFSA et en collaboration avec les ASK organisatrices des épreuves de ce Challenge, inscrites au calendrier national.

EVOKART organise le DEFI FRANCE KFS 2019 (Finale Nationale), catégories KFS 145, KFS 160, en conformité avec la réglementation FFSA 2019.

Le DEFI FRANCE KFS 2019 se déroulera sur la piste de LAVAL (53) les 12, 13 et 14 juillet 2019. L'ASK LAVAL prendra en charge l'organisation, assistée de l'équipe technique d'EVOKART.

Le présent règlement est spécifique aux courses du Challenge KFS 2019.

A ce titre, aucun autre règlement particulier ne peut être appliqué, que ce soit pour les courses d'ASK et de LK, pour les finales et demi-finales, aussi bien que pour les Catégories sans un accord écrit de l'organisateur de ce Challenge et de la FFSA

Les ASK et/ou les LK ayant inclus des Catégories de Coupes de Marque dans le programme de manifestations sportives, doivent se conformer au présent règlement, pour les Catégories concernées.

Dans tous les cas, le nombre d'engagés par Catégorie de Coupe de Marque ne peut être inférieur à 6 pilotes et un représentant ou délégué régional mandaté par l'organisateur de la Coupe de Marque sera présent lors de chaque épreuve. Le nom de ce représentant sera notifié sur la liste des officiels du règlement particulier.

### **Article 1.2 – Calendrier**

DEFI FRANCE (Finale Nationale) : Laval (53) les 12, 13 & 14 Juillet 2019

### **Article 1.3 – Chronométrage électronique**

Pour les courses organisées par EVOKART :

Système CHRONELEC & APEX

Au moment de l'enregistrement du matériel, un transpondeur sera remis à chacun contre dépôt de la licence et d'un chèque de caution de 300 €.

Pendant l'épreuve, le transpondeur est sous la responsabilité du pilote.

En cas de perte ou de détérioration rendant le transpondeur inutilisable, le chèque de caution ne sera pas restitué.

La licence et le chèque de caution seront restitués contre le retour du transpondeur en état de fonctionnement.

L'emplacement du transpondeur sur le kart, se situera au dos du siège comme l'indique la réglementation FFSA 2019. Vous avez la possibilité d'acheter un support spécifique CHRONELEC auprès d'EVOKART au tarif de 10 €.

### **Article 1.4 – Caméra embarquée**

Le port de caméra embarquée est interdit sur le casque.

L'utilisation de caméra embarquée est autorisée uniquement pendant les essais libres non-officiels et les essais libres officiels.

### **Article 1.5 – Droit à l'image**

En s'inscrivant aux courses KFS, le pilote et ses accompagnateurs ainsi que les teams acceptent que des photos, vidéos ainsi que leur nom soient utilisés par EVOKART (classement, championnat, publicité, site internet, réseaux sociaux, médias, etc...).

## **Article 1.6 – Réserves**

L'organisation se réserve le droit de modifier ou d'annuler un ou plusieurs articles ou extraits du Règlement Technique ou Sportif en cas de raisons majeures et avec l'accord de la FFSA.

L'organisation affichera les modifications avant le départ de la course.

Un concurrent ou son entourage ayant un comportement antisportif pourra se faire disqualifier de la manifestation.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser ou disqualifier temporairement ou définitivement un participant au regard de son comportement avec l'accord du collège des commissaires sportifs.

Tout ce qui n'est pas prévu au présent règlement est formellement interdit.

## **Article 2 – RÈGLEMENTS TECHNIQUES**

### **Article 2.1 – Règlement technique KFS 2019**

#### **Article 2.1.1 – Généralités**

A la lecture de ce règlement, ne jamais oublier que toute modification est interdite si elle n'est pas expressément autorisée.

Par modification, on entend toutes les opérations susceptibles de changer l'aspect initial et les cotes d'une pièce d'origine ainsi que l'aspect extérieur, le positionnement, le sens de montage des pièces doit être respecté. Toute modification ou montage ayant pour conséquence de contrarier une valeur réglementaire ou son contrôle est présumée frauduleuse et est bien évidemment interdite.

On entend par « marquage » les marquages FFSA ou KFS sauf indication contraire.

Les pilotes sont responsables de la conformité de leur matériel. En cas de non-conformité, outre les sanctions sportives, un retrait de licence peut être encouru.

#### **Article 2.1.2 – Châssis**

Châssis cadre Ø28 avec arbre Ø30 (SPORT, FF, KFS 100) ou châssis cadre Ø32 avec arbre Ø50 (KFS 125, KFS 2012, KFS 2015).

Le cadre, les fusées, l'arbre, les moyeux arrière, les jantes, les supports protection arrière, l'étrier de frein, le plancher, pare-chocs avant et supports ponton pour KG 506, plaquettes de frein, les raidisseurs réglables sont marqués. Les supports paliers s'ils sont en aluminium sont marqués.

Toutes les pièces du châssis doivent être d'origine, à l'exception des accessoires suivants : siège, volant, visserie, porte-couronne, rotules, roulements, moyeux de volant, bague de pivot et de voie.

Les anciens Châssis FORMULE France 1998 et 1999 (arbre de 30 mm) doivent être en conformité avec le marquage.

Les raidisseurs ne sont pas obligatoires, toutefois s'ils sont présents :

Un seul raidisseur de chaque côté du siège en tube oblong référence 102 (soudé) 20 x 10, épaisseur 1,5 mm ou réglable marqué KFS. Tout autre raidisseur est interdit.

Les deux raidisseurs doivent être serrés.

#### **Article 2.1.3 – Frein**

Les freins s'ils sont de la version 4 pistons sont marqués, l'ancienne version 2 pistons reste autorisée.

Kit de sécurité d'axe de levier de frein obligatoire pour la version 4 pistons.

Ecope de refroidissement de frein non autorisée.

Seules les plaquettes de frein marquées KFS sont autorisées (épaisseur d'origine <12mm).

#### **Article 2.1.4 – Carrosserie**

Carénage avant : Application de la réglementation FFSA 2019.

Position des carrosseries : Application de la réglementation FFSA 2019

Le panachage des trois éléments de carrosserie homologuée de marques ou modèles différents est autorisé, les deux carrosseries latérales devant être d'un même modèle.

Caissons latéraux, panneau frontal, autorisés :

- Carrosserie CIK 02
- Carrosserie KG UNICO
- Carrosserie KG STILO EVO
- Carrosserie KG SK FP7
- Carrosserie KG 506 avec supports ponton spécifiques marqués KFS (Cette carrosserie est interdite sur les châssis Ø28)

Carénage avant autorisé :

- Carénage avant KG SK FP7
- Carénage avant KG 506 avec pare-chocs avant spécifique marqué par frappe KFS (Ce carénage est interdit sur les châssis Ø28)

Protections de roues arrière, autorisées :

- Modèle réglable KG CIK/FIA – 3/CA/17 avec supports spécifiques marqués KFS.
- Modèle monobloc KG CIK/FIA – 24/CA/14 avec supports spécifiques marqués KFS.

Châssis cadre Ø28, OBLIGATOIRE Modèle réglable KG CIK/FIA – 3/CA/17

#### **Article 2.1.5 – Pneus**

Pneus sec : VEGA KFH (orange) en Endurance et VEGA KFM (jaune) en Sprint  
Dim. av. : 10 x 4,50-5 et 4,60-5  
Dim. ar. : 11 x 7,10-5.

Pneus pluie : Non autorisés

#### **Article 2.1.6 – Moteur**

Moteur « KFS 100 (ex-FORMULE FFSA 2001) » exclusivement d'origine. Ce moteur doit rester conforme à la fiche Moteur KFS100 déposée à la FFSA et à la nomenclature des pièces d'origine déposée à la FFSA.

Marquage du carter, de la culasse, et du cylindre obligatoire. Numérotation française sur le carter droit.

Plaque d'identification obligatoire, avec marquage et numérotation française, non pliée, non percée et en contact avec le carter.

Méthode de mesure du volume de chambre de combustion : suivant « Procédures méthode générale avec insert de bougie - Règlementation FFSA 2019 ».

Piston d'origine IAME à 2 segments obligatoirement présents, cote maximum nominale du piston 52,60 Rouge.  
Culasse forme de la chambre de combustion contrôlée avec le gabarit IAME code ATT.10214

Méthode de mesure des diagrammes : suivant « Procédures - Règlementation FFSA 2019 ».avec cale d'épaisseur 0,2mm, largeur 5mm.

Toutes les pièces doivent être d'origine, roulements à contact oblique interdits.

Autorisation de choisir la marque des roulements, sous réserve d'être un modèle identique à la monte d'origine et de technologie identique, bagues étanches libres.

Un seul joint d'embase autorisé d'épaisseur nominale 0,3 mm ou 0,4 mm. (Le joint de 0,3 mm obligatoirement marqué KFS, de matière spéciale de couleur verte pale).

Epaisseur des joints d'embase après écrasement :

- 0,3 mm :  $\geq 0.25$  mm
- 0,4 mm :  $\geq 0,34$  mm

Le contrôle de la distance piston/culasse doit être effectué avec un fil comportant 40% de plomb et 60% d'étain (avec les tolérances d'usage) de diamètre 1,5 mm, sa valeur en tous points doit être 0,85 mm.

#### **Article 2.1.7 – Carburateur / Silencieux d'aspiration**

Carburateur TILLOTSON HL 304 E ou F, brut de fonderie, diamètre maxi du venturi 22,7 mm, avec prise de dépression d'un diamètre intérieur maximum de 3 mm toutes cotes et pièces et visserie d'origine sans modification.

L'entretoise thermique (épaisseur 5 mm +/- 0,5), ainsi que les deux joints d'admission (un de chaque côté) sont obligatoires.

Les joints d'admission ont impérativement les caractéristiques suivantes :

- Matière synthétique souple
- Pas de trou de dépression
- Epaisseur nominale 0,5 mm +/- 0,1
- Couleur gris ou rouge pale
- Non retouché

Brasure de l'axe de carburateur autorisée en bout d'axe et de levier de commande.  
Rondelle brasée sur la vis de bas régime autorisée.

L'adaptateur entre carburateur et silencieux d'aspiration sera d'origine en plastique, ou en aluminium avec marquage.

Cotes des canaux : Voir fiche moteur

Les ressorts de fourchette sont exclusivement d'origine TILLOTSON et exclusivement les modèles suivant : 26g, 31g, 37g, 42g, 48g. Un ressort recoupé est non conforme.

Deux silencieux d'aspiration sont autorisés (voir fiche Moteur KFS) :

- Modèle FREE LINE AL 22 PS
- Modèle RR K560-22 avec pipes suivant plan annexé à la fiche moteur

Filtre à air marqué IAME obligatoire, à l'exception de tout autre modèle (voir fiche Moteur KFS).

#### **Article 2.1.8 – Carburant / Lubrifiants**

Seul le Sans Plomb 98 (E5) est autorisé conformément à la réglementation FFSA 2019.  
Aucune station-service n'est imposée pour la fourniture de l'essence.  
Les seules huiles autorisées sont celles agréées CIK/FIA 2019.

#### **Article 2.1.9 – Echappement**

Pot marqué (voir fiche Moteur KFS). Strictement conforme à la fiche Moteur KFS, doit être utilisé sans aucune modification.  
Le flexible de l'échappement peut être remplacé par un tube rigide.

Silencieux additionnel marqué KFS obligatoire, existe en deux modèles.  
Laine phonique obligatoire, complète.  
Le joint d'échappement est libre.

### Article 2.1.10 – Allumage / Batterie

Origine, aucune modification permise, doit être utilisé conforme à ses caractéristiques d'origine, à la fiche Moteur KFS et au catalogue des pièces d'origine déposé à la FFSA.

Clavette de rotor d'origine non modifiée obligatoire, modèles 2,5 mm ou 2,5/3 mm.

Quatre circuits électriques, sont autorisés (voir fiche Moteur KFS) :

- Modèle SELETTRA Power-pack (2000)
- Modèle SELETTRA Digital version K1
- Modèle SELETTRA Digital version K2
- Modèle SELETTRA Digital version K3

Ajout autorisé d'un adaptateur entre stator et circuit électrique.

Quatre modèles de batteries sont autorisés :

- FIAMM FG20722 (12 V ; 7,2 AH)
- FIAMM 12FGH36 (12 V ; 9 AH)
- Lithium Ion Polymère KFS réf LH-1629
- Plomb KFS réf PB-3008

Bougie : marque NGK modèle BR10EG, montée avec son joint d'étanchéité, d'origine en toute circonstance.

### Article 2.1.11 – Embrayage

Embrayage : toutes les pièces doivent être conformes à la fiche Moteur KFS

Le groupe d'embrayage doit être d'origine « IAME », sans aucune retouche, conforme en tous points à la fiche (aucune modification tolérée), composé uniquement et obligatoirement de tous les éléments originaux, marquage « IAME », dimensions et tolérances suivant fiche Moteur KFS, à l'exception du pignon.

### Article 2.1.12 – Matériaux

Sous quelque forme que ce soit le titane, le magnésium et la céramique, même en revêtement, sont interdits sur toutes les pièces (Châssis, Moteur, embrayage, roulements, etc ...).

### Article 2.1.13 – Poids

A tout moment de la course :

Catégorie KFS 145      Kart complet plus pilote en tenue : **145 kg minimum.**  
Catégorie KFS 160      Kart complet plus pilote en tenue : **160 kg minimum.**

### Article 2.1.14 – Précision

Les spécifications du règlement KFS, en ce qui concerne les pièces d'origine et les marquages, sont explicitées dans le document « KFS : pièces d'origine et marquage ».

Tout modificatif de quelque sorte qu'il soit, est subordonné à un accord écrit du comité d'organisation d'EVOKART, après accord de la FFSA.

*On entend par "marquage" ou "marquage KFS", un marquage KFS ou FFSA*



### Matériaux

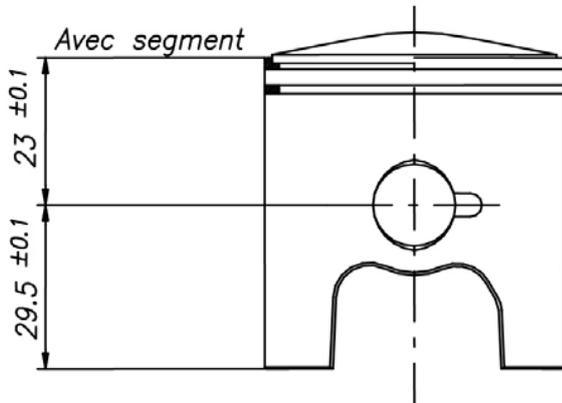
- ➔ Bielle : acier
- ➔ Vilebrequin : acier
- ➔ Culasse : aluminium
- ➔ Cylindre : aluminium
- ➔ Chemise : fonte
- ➔ Carter : aluminium
- ➔ Piston : aluminium
- ➔ Segments : fonte
- ➔ Pot d'échappement : tôle d'acier.

### Caractéristiques générales

- ➔ Cylindrée en cote d'origine : 99,20 cm<sup>3</sup>
- ➔ Alésage d'origine : 52,40 mm
- ➔ Côte maximum nominale du piston : 52,6 R
- ➔ Course : 46 mm
- ➔ Refroidissement : air
- ➔ Admission : jupe de piston
- ➔ Carburateur : 1, TILLOTSON HL304E ou HL304F
- ➔ Nombre de transferts : 4
- ➔ Nombre de lumière d'admission : 1
- ➔ Nombre de lumières d'échappement : 2
- ➔ Forme de la chambre de combustion : sphérique, suivant le gabarit de contrôle
- ➔ Allumage : SELETTRA Power-pack ou SELETTRA DIGITAL K1 ou K2 ou K3
- ➔ Nombre de segments : 2, impérativement présents
- ➔ Entre-axe de la bielle : 96 mm
- ➔ Palier de pied de bielle : 14 x 18 x 17,5
- ➔ Palier de tête de bielle : 18 x 24 x 15
- ➔ Palier de vilebrequin : 25 x 52 x 15, roulements 6205
- ➔ **Plaque d'identification, avec numérotation française et marquage, impérativement présente et non pliée, non percée, en contact avec le carter**

## PISTON

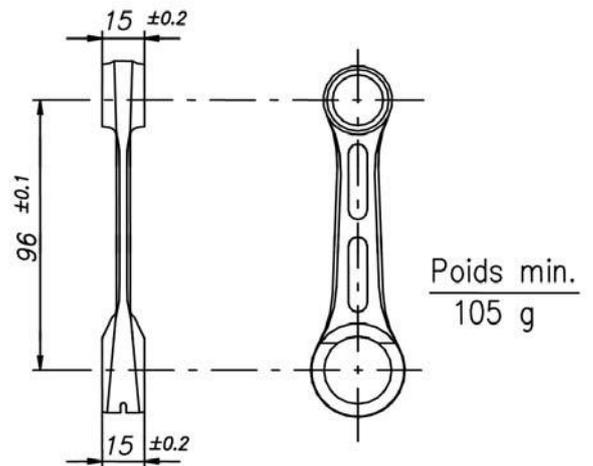
2 segments obligatoirement présents



Marque IAME exclusivement

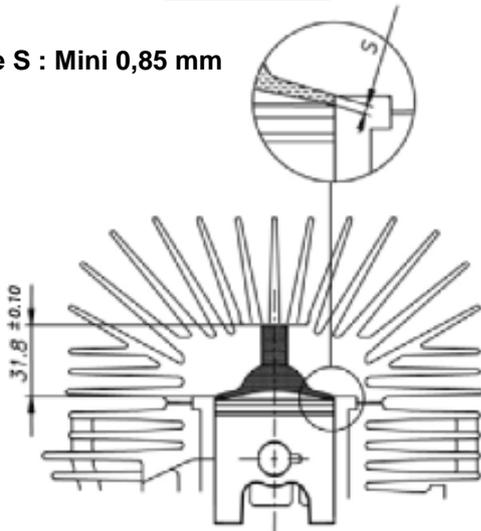
## BIELLE

Marquage IAME



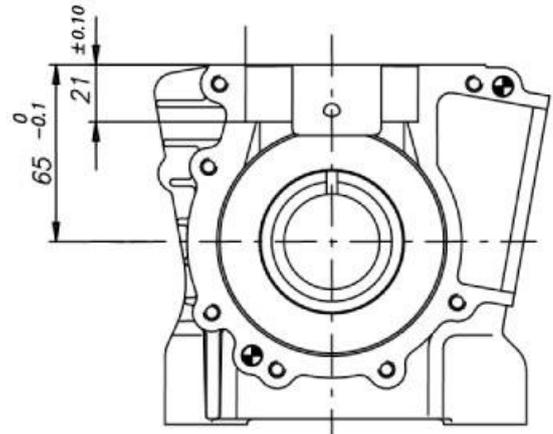
## CULASSE

Cote S : Mini 0,85 mm



Forme suivant gabarit de contrôle  
Marquage obligatoire KFS

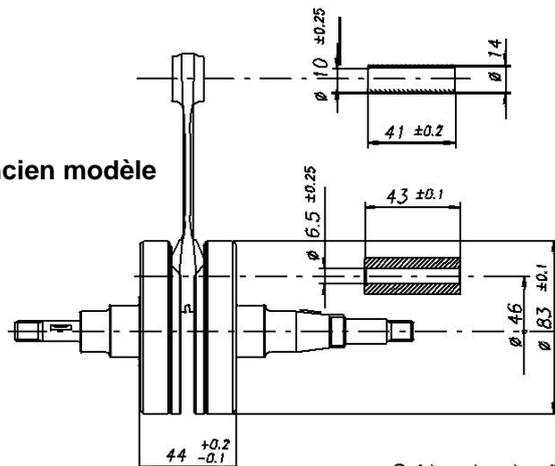
## CARTER



Marquage KFS et numérotation française  
obligatoire sur le carter droit

## VILEBREQUIN

Filetage côté allumage M8 ancien modèle  
ou M10 nouveau modèle



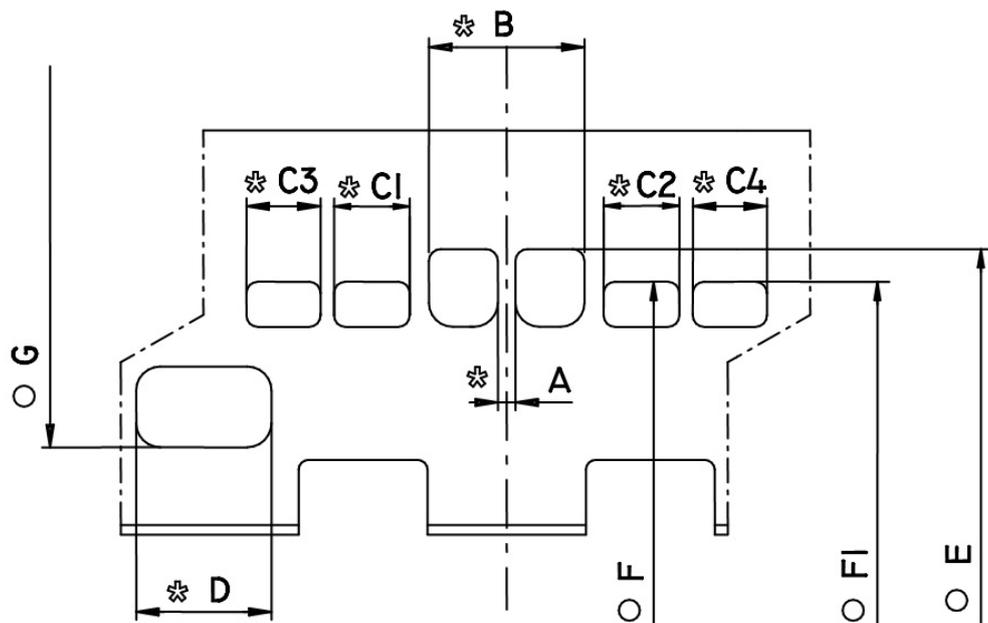
Poids min. de l'axe  
de piston 21.5 g

Marquage

IAME 71390 côté allumage  
IAME 71385 côté embrayage

Poids min. du vilebrequin complet 1680 g

## DEVELOPPE DE LA CHEMISE



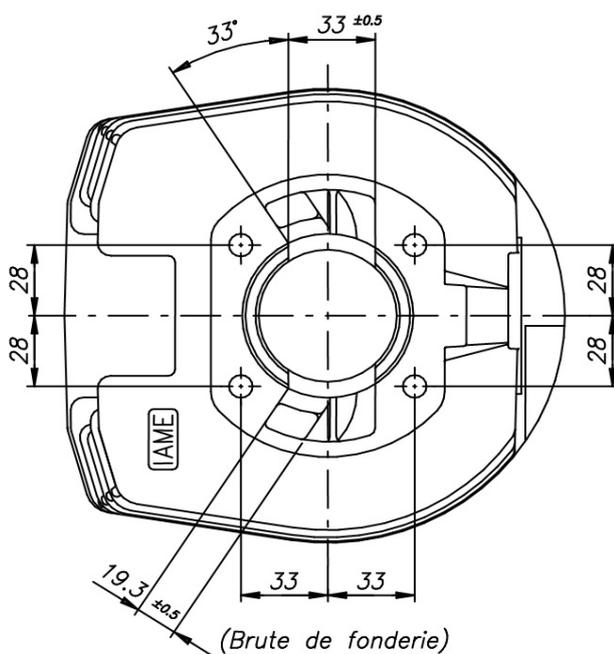
A	≥ 4 mm
B	≤ 40.5 mm
C1 = C2	≤ 19.5 mm
C3 = C4	≤ 19.2 mm
D	≤ 35.5 mm

Les cotes F, FI, E et G se trouvent page 4.

⌘ LECTURE CORDALE

○ LECTURE ANGULAIRE PAR INSERTION D'UNE CALE DE 0.2 mm d'épaisseur et 5 mm de largeur

## CYLINDRE CHEMISE (vue de dessous)



**Plans de joints Echappement  
et Admission Brut de sablage**

**Marquage obligatoire KFS**

**AVANT 2007**

**DEPUIS 2007**

**ASPECT EXTERIEUR**



**Ailette usinée au-dessus de l'admission**

**MARQUAGE**



**Visible du dessous**



**Visible du dessous**

**MESURES**

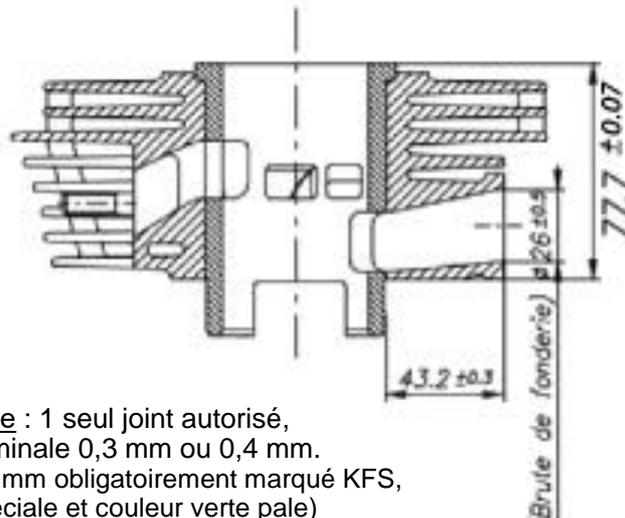
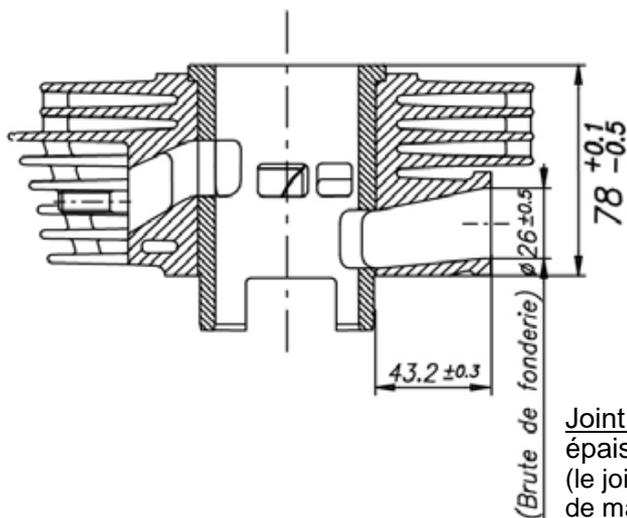
- Volume mini chambre de combustion : 8,4 cc  
méthode générale insert "CIK" : min 6,4 + 2 cc
- Distance minimum piston/culasse, S : 0,85 mm

- Volume mini de chambre de combustion : 8.4 cc  
méthode générale insert "CIK" : min 6,4 + 2 cc
- Distance minimum piston/culasse, S : 0,85 mm

**Diagrammes mesurés avec une cale de 0,2 mm épaisseur et 5 mm de largeur**

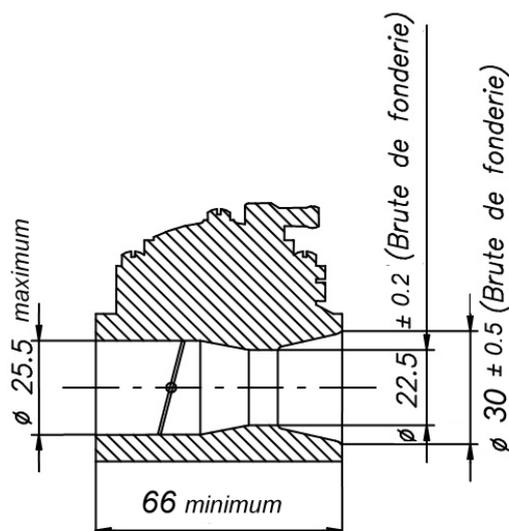
- Echappement, E : 169° maximum  
Transferts, F et FI : 127° maximum  
Admission, G : 161° maximum

- Echappement, E : 174° maximum  
Transferts, F et FI : 127° maximum  
Admission, G : 161,5° maximum.



**Joint d'embase** : 1 seul joint autorisé,  
épaisseur nominale 0,3 mm ou 0,4 mm.  
(le joint de 0,3 mm obligatoirement marqué KFS,  
de matière spéciale et couleur verte pale)

## CARBURATEUR ET ACCESSOIRES



- **Carburateur de marque TILLOTSON, modèle HL304E ou HL304F, strictement d'origine**, y compris les membranes et les joints de membranes. Toute retouche est interdite, y compris le diamètre des conduits et les plans de joints.

- **Diamètre intérieur de la prise de dépression : 3 mm maximum.**

- **Épaisseur des joints et membranes :**

➔ Membrane de pompe :	<u>Mini</u> : 0,11 mm	<u>Maxi</u> : 0,16 mm
➔ Membrane principale :	<u>Mini</u> : 0,13 mm	<u>Maxi</u> : 0,17 mm
➔ Joints de membrane (avant écrasement) :	<u>Mini</u> : 0,45 mm	<u>Maxi</u> : 0,56 mm

- **Conduit de bas régime :**

➔ Ø "axe de la vis" :	<u>Mini</u> : 0,85 mm	<u>Maxi</u> : 0,99 mm <i>(La cale de 1,00 mm ne doit pas pénétrer)</i>
-----------------------	-----------------------	---

➔ Perçage de diffusion :

○ 1er (ralenti) :	<u>Mini</u> : 0,68 mm	<u>Maxi</u> : 0,74 mm
○ 2ème (principal) :	<u>Mini</u> : 0,99 mm	<u>Maxi</u> : 1,05 mm
○ 3ème (air) (oblique) :	<u>Mini</u> : 0,86 mm	<u>Maxi</u> : 0,92 mm

- **Conduit de haut régime :**

<u>Mini</u> : 1,58 mm	<u>Maxi</u> : 1,69 mm <i>(La cale de 1,70 mm ne doit pas pénétrer)</i>
-----------------------	---

- **Adaptateur de silencieux d'admission plastique ou aluminium marqué FFSA ou KFS.**

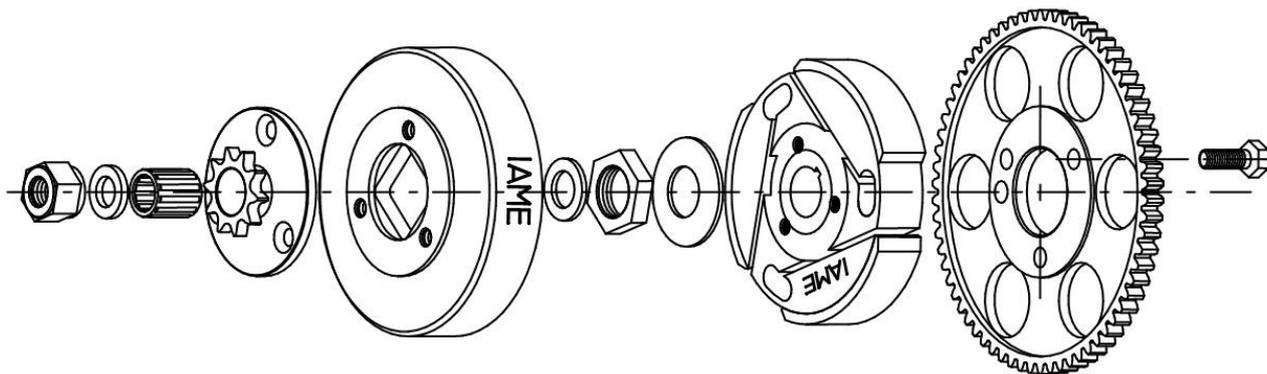
- **Silencieux d'admission FREE LINE AL22PS ou RR K560-22 avec pipes suivant plan annexé.**

- **Filtre à air marquage IAME obligatoire.**

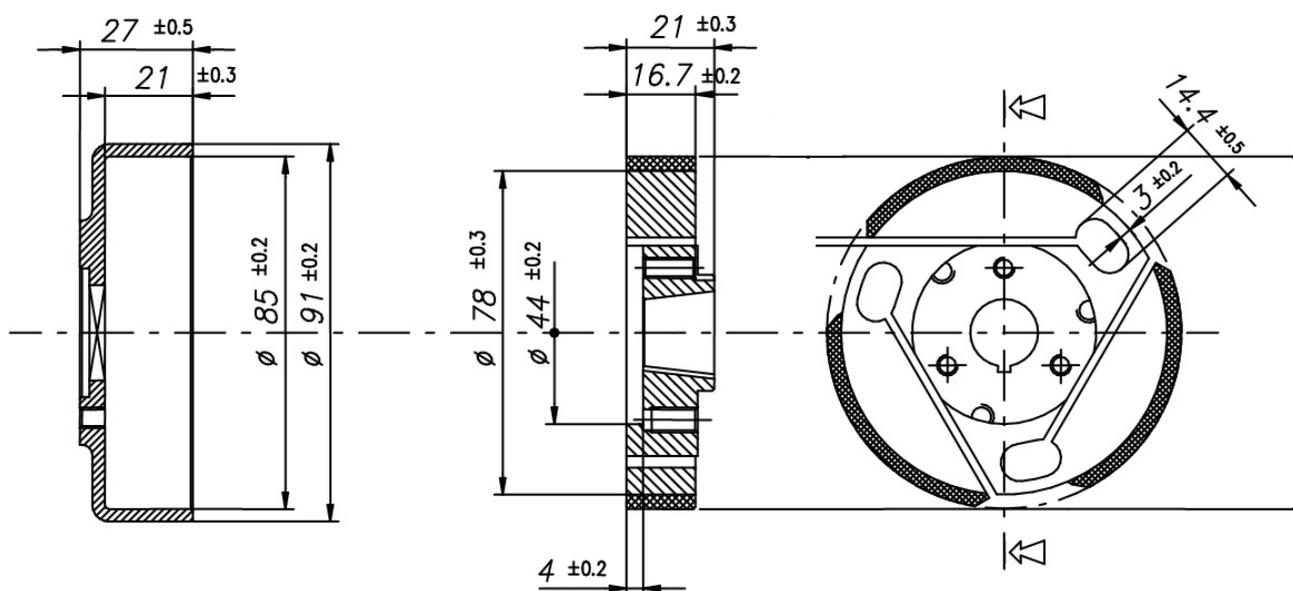
- **Entretoise thermique (moteur / carburateur)**

Strictement d'origine, épaisseur 5 mm ± 0,5, ainsi que les 2 joints d'admission (un de chaque côté) des modèles décrits à l'article 2.1.7 du présent règlement.

## EMBRAYAGE



La marque IAME sur le pignon n'est pas présente sur tous les moteurs.

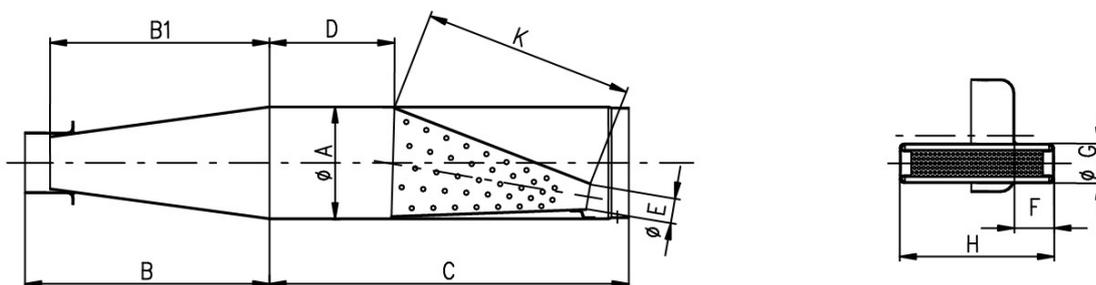


Poids min. 292 g

Poids min. 460 g

## POT D'ÉCHAPPEMENT

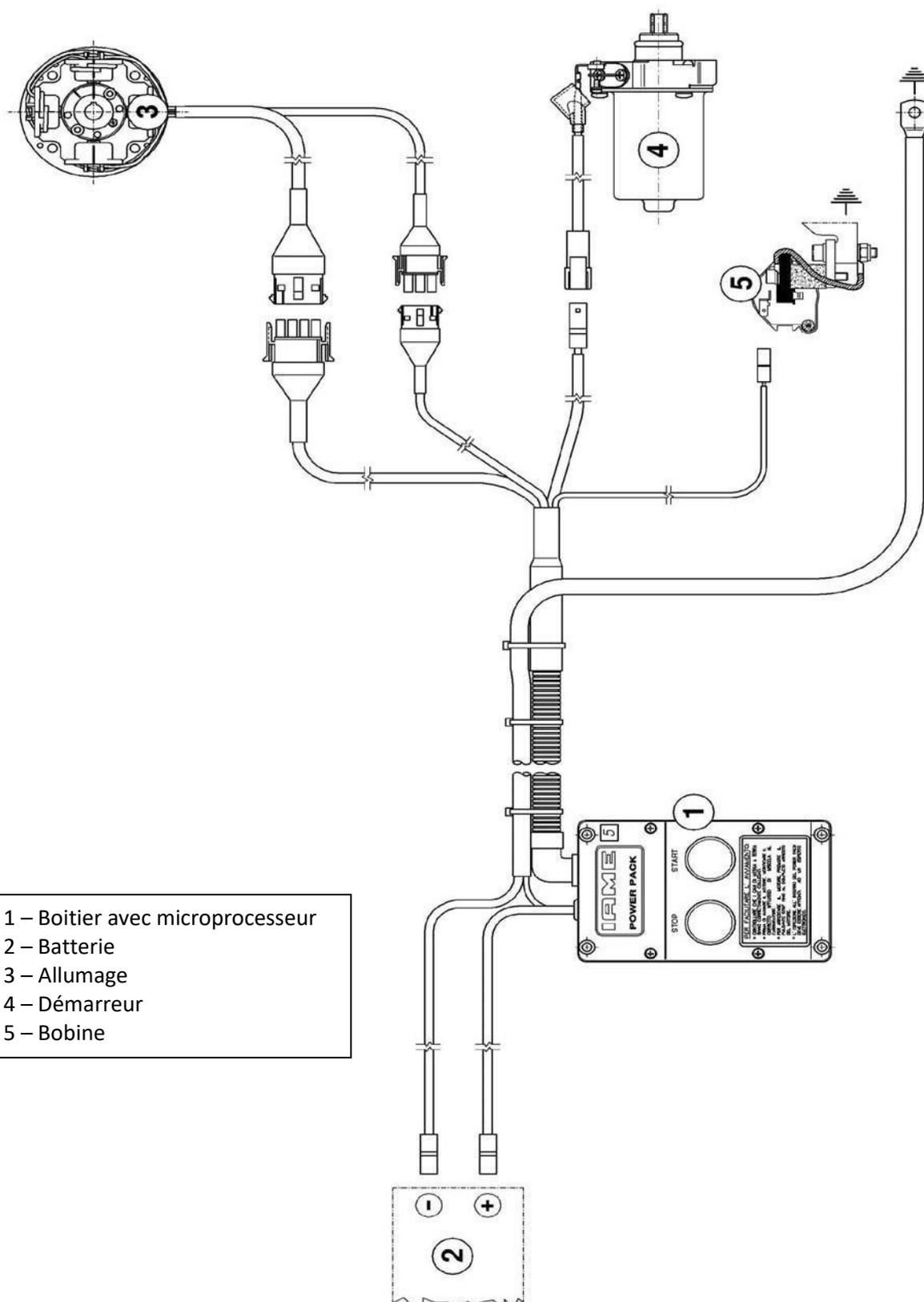
Marquage obligatoire



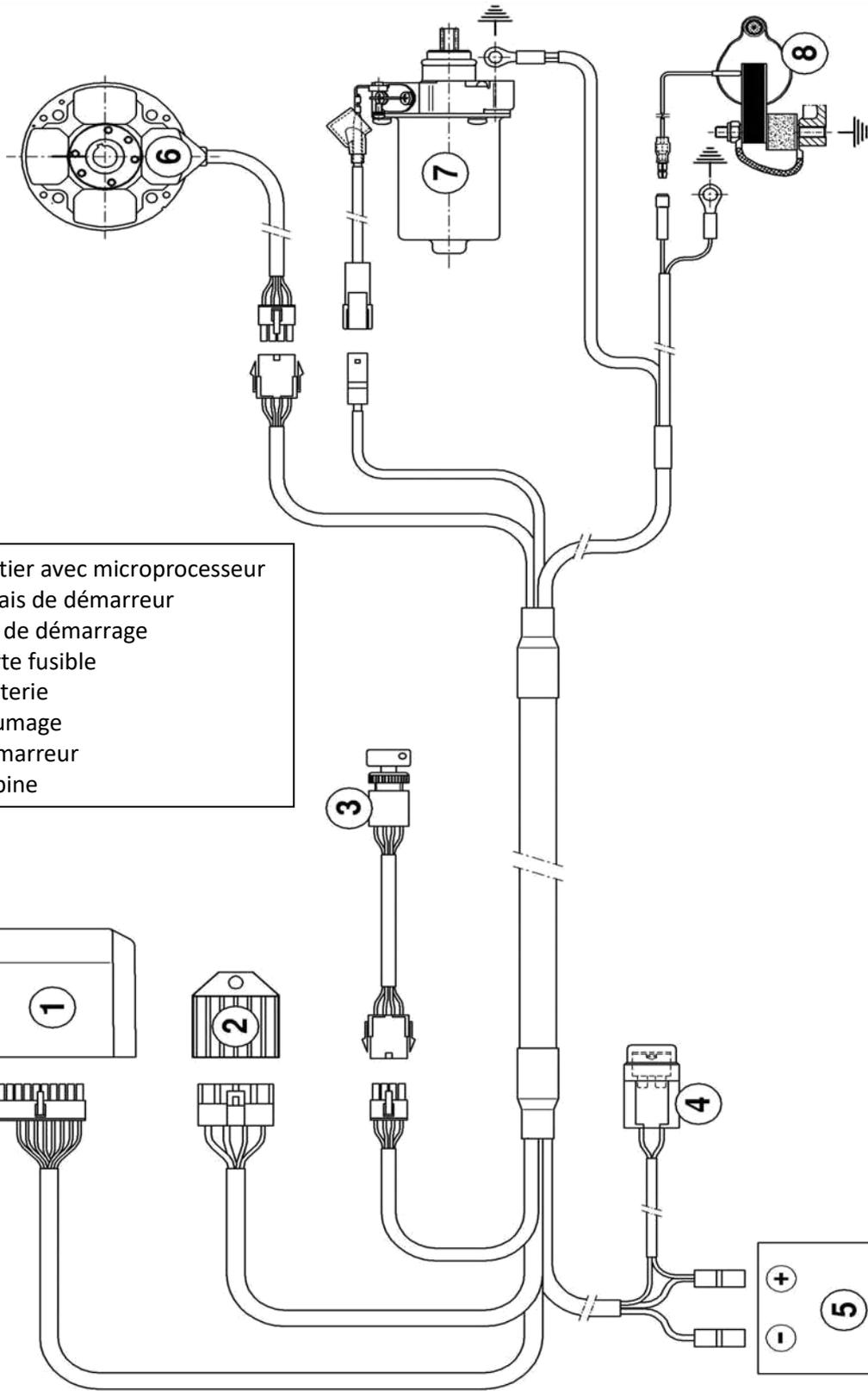
A: $90 \pm 3$	C: $320 \pm 3$	F: $39 \pm 3$
B: $215 \pm 5$	D: $120 \pm 3$	G: $35 \pm 3$
B1: $190 \pm 3$	E: $24 \pm 3$	H: $134 \pm 3$
		K: $180 \pm 3$

**Silencieux d'échappement strictement d'origine et marqué obligatoire**

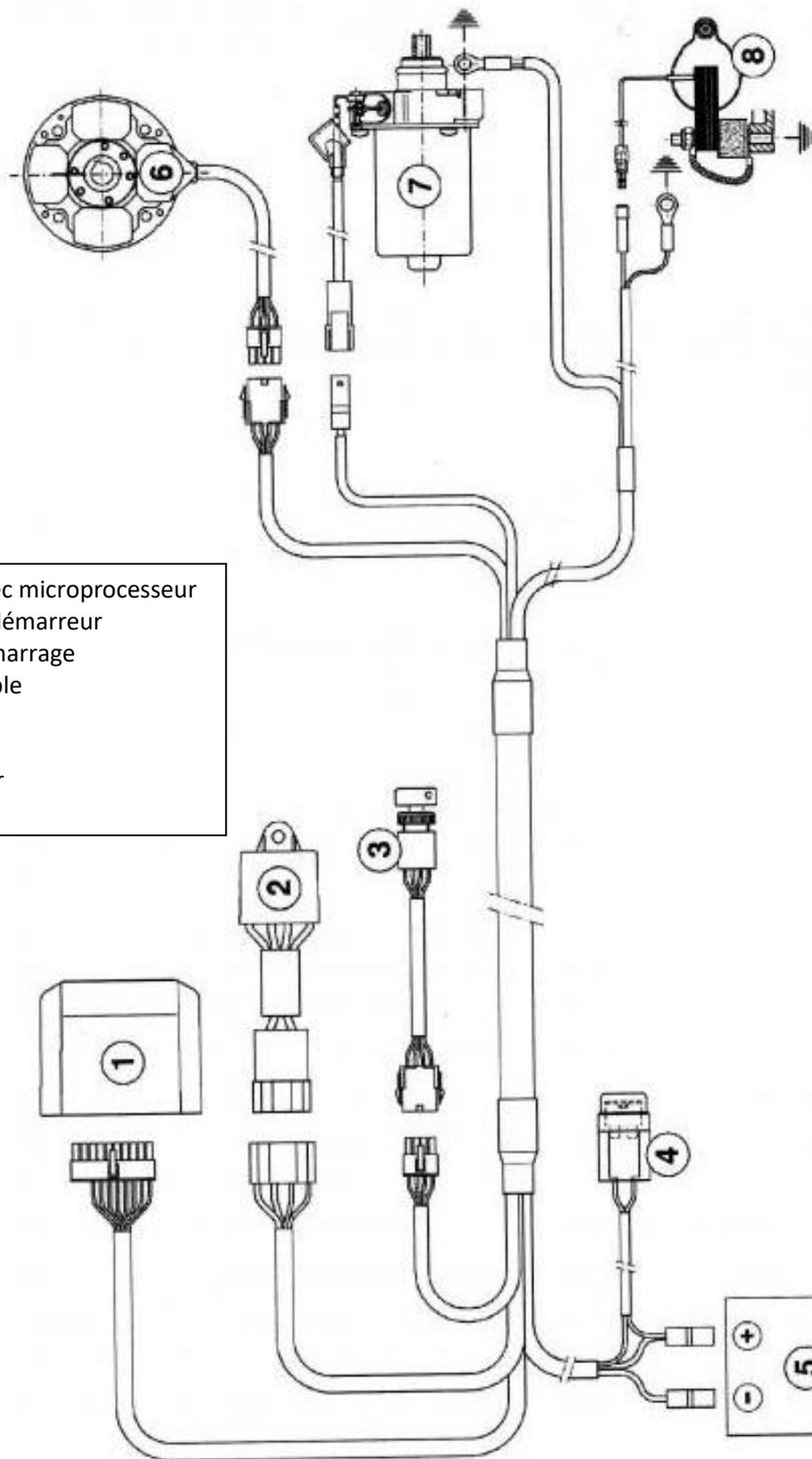
## SCHEMA CIRCUIT ELECTRIQUE ALLUMAGE SELETTRA Power-pack



# SCHEMA CIRCUIT ELECTRIQUE ALLUMAGE SELETTRA DIGITAL "K1"

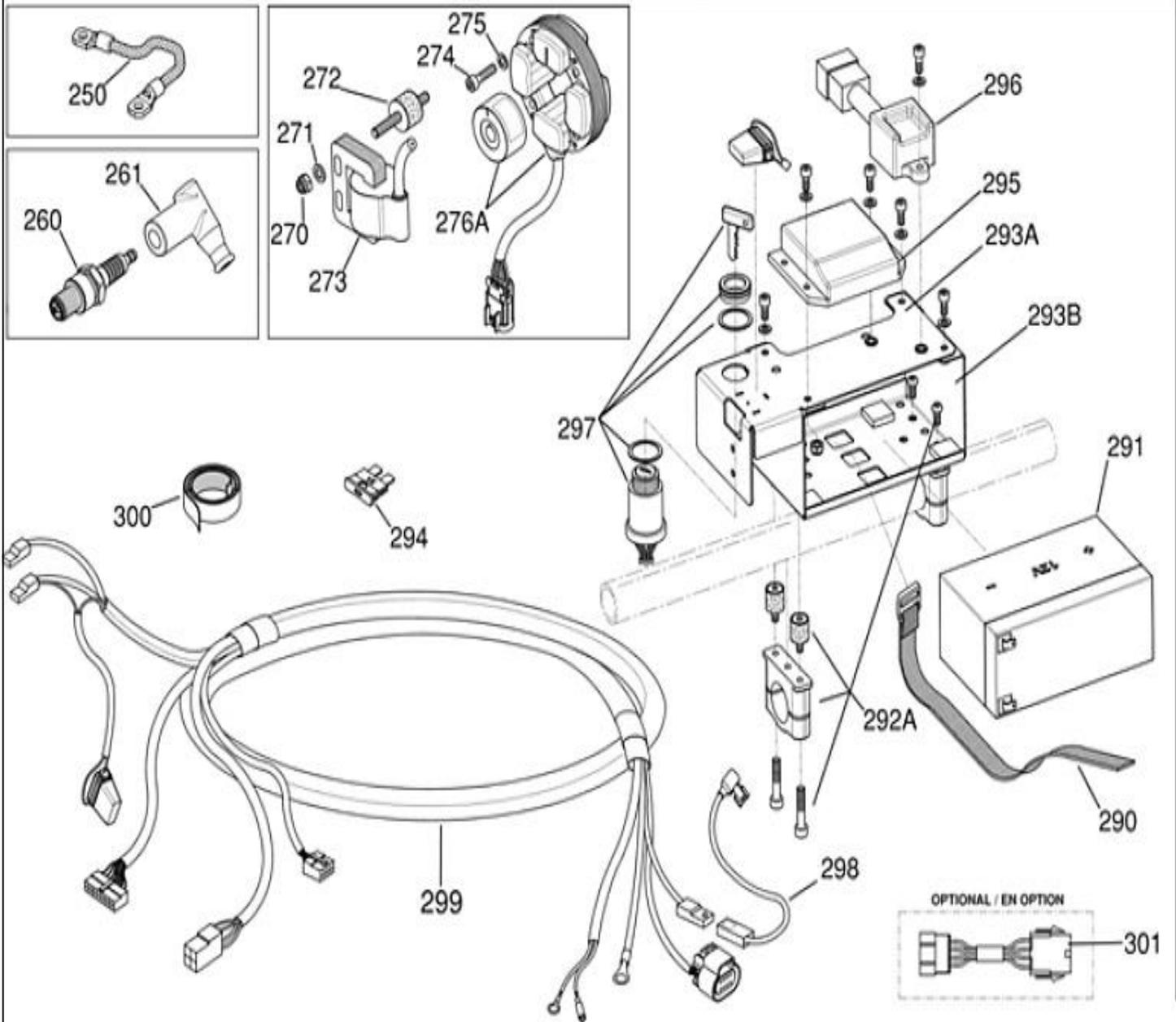


# SCHEMA CIRCUIT ELECTRIQUE ALLUMAGE SELETTRA DIGITAL "K2"

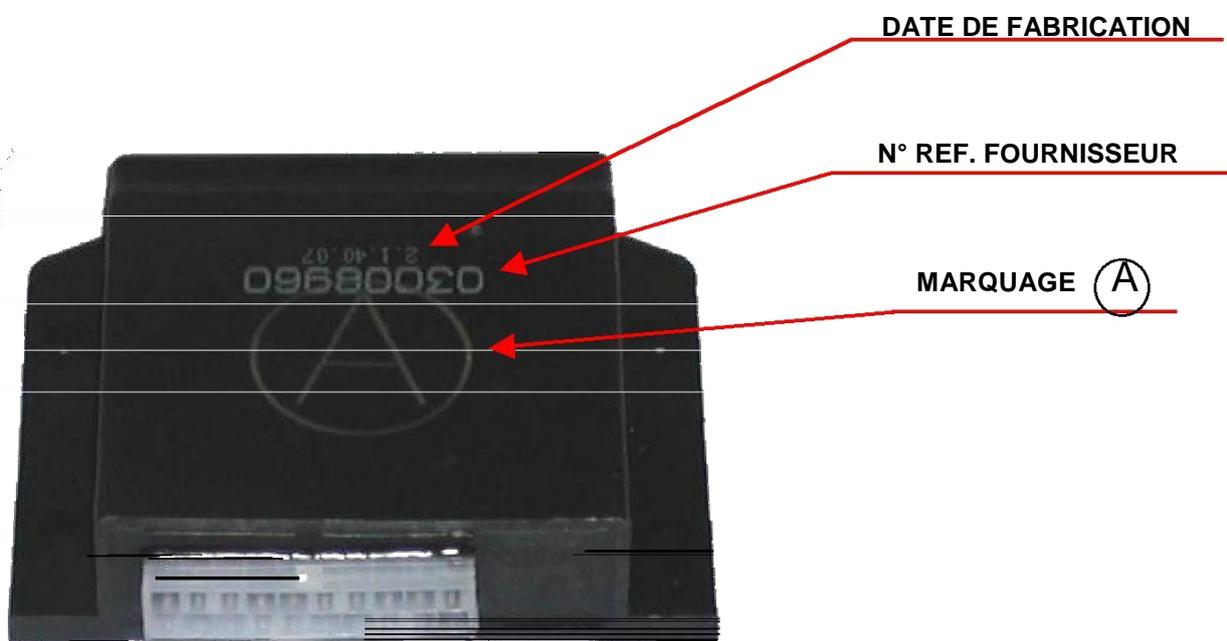


- 1 – Boitier avec microprocesseur
- 2 – Relais de démarreur
- 3 – Clé de démarrage
- 4 – Porte fusible
- 5 – Batterie
- 6 – Allumage
- 7 – Démarreur
- 8 – Bobine

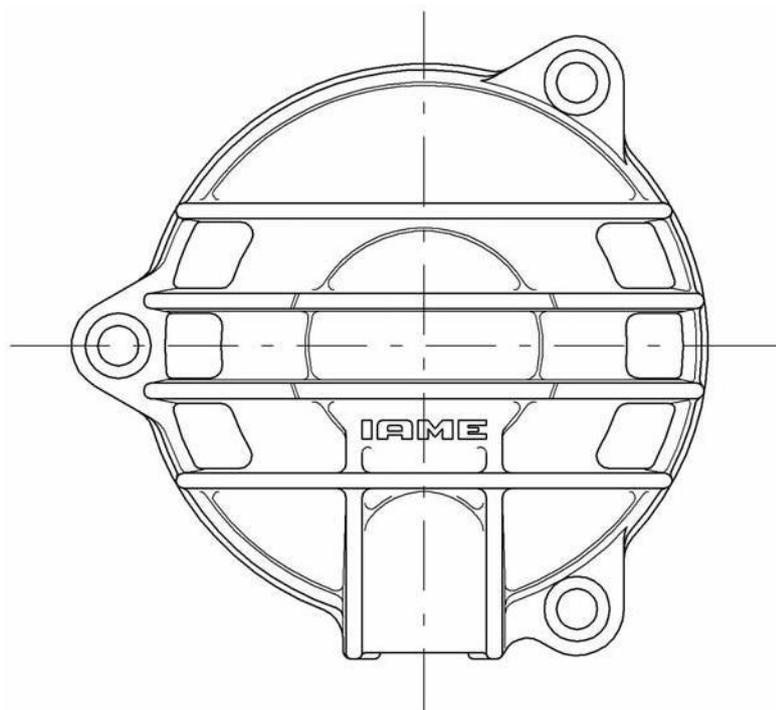
# SCHEMA CIRCUIT ELECTRIQUE ALLUMAGE SELETTRA DIGITAL "K3"



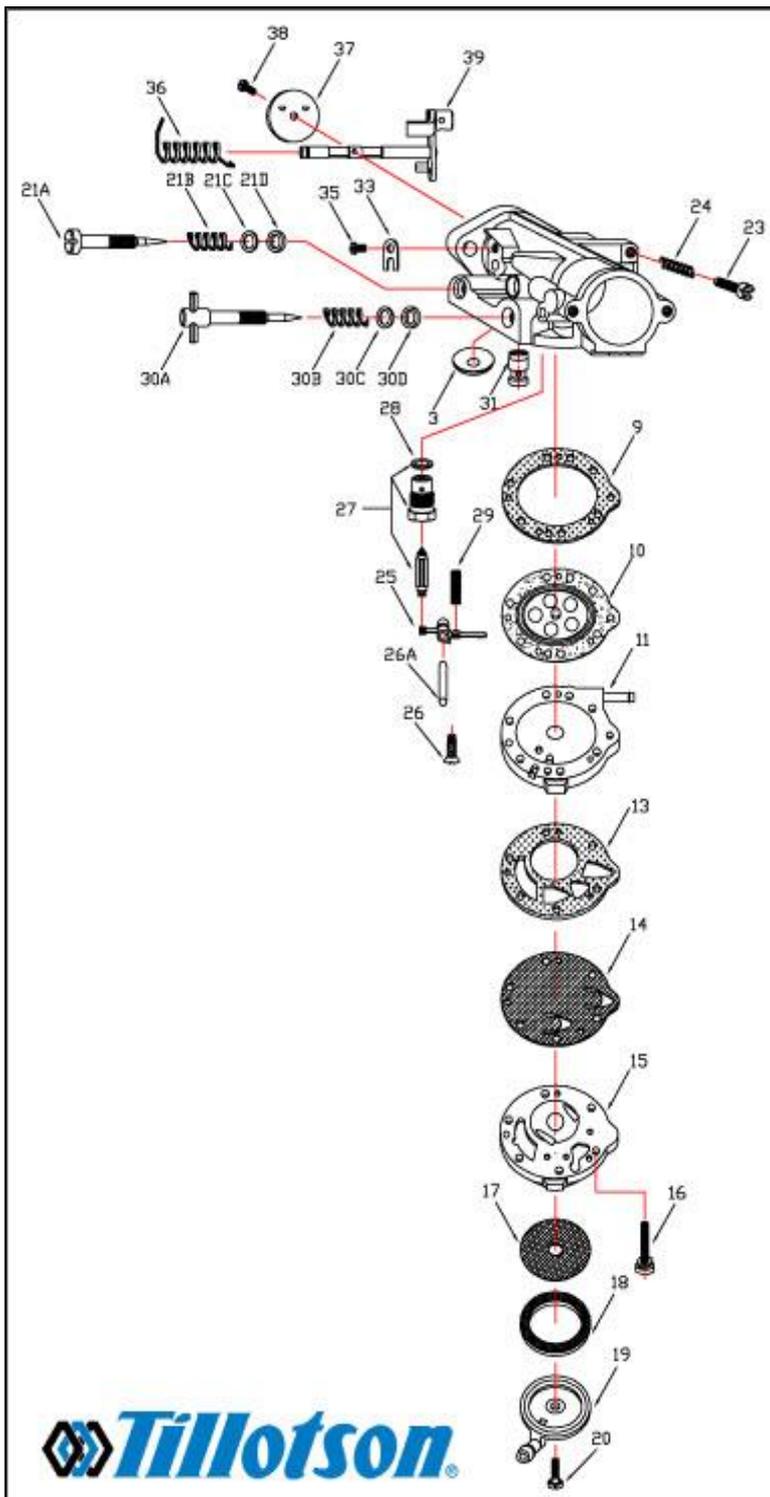
## MARQUAGE DU BOITIER ELECTRONIQUE



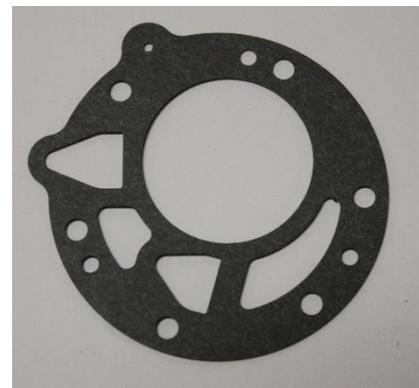
## COUVERCLE ALLUMAGE optionnel avec allumage SELETTRA DIGITAL "K"



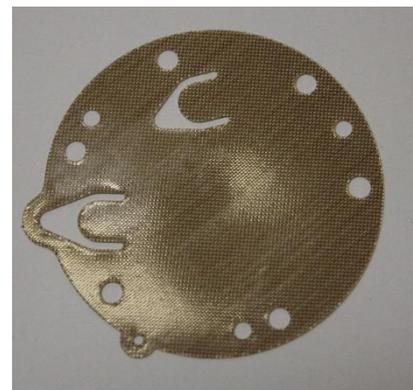
# CARBURATEUR



Membrane de pointeau épaisseur :  
Mini : 0.13mm / Maxi : 0.17mm



Joint de membrane épaisseur :  
Mini : 0.45mm / Maxi : 0.56mm  
 avant écrasement



Membrane de pompe épaisseur  
Mini : 0.11mm / Maxi : 0.16mm

## SILENCIEUX D'ASPIRATIONS

Modèle FREE LINE AL 22 PS  
(Suivant plan annexé)



Modèle RR K560-22 avec pipes RR modèle ASR INLET Ø23mm  
(Suivant plan annexé)



## FILTRE A AIR

Marquage IAME



**EMBRAYAGE**  
**Marquage IAME obligatoire**



## ECHAPPEMENT



Marquage KFS (modèle présenté) ou FFSA



## SILENCIEUX ADDITIONNEL

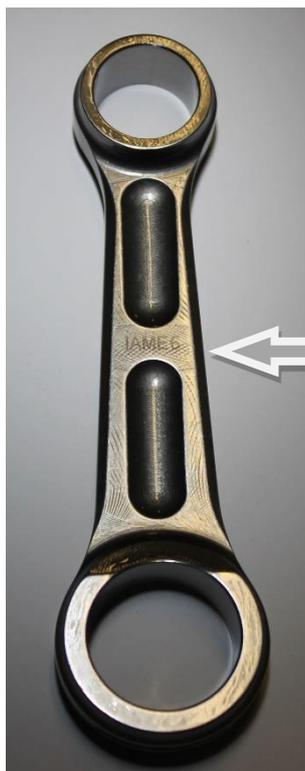


Marquage KFS



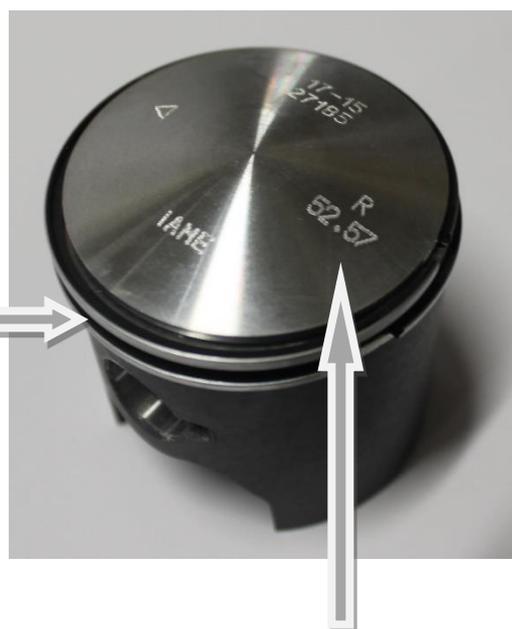
Existe en deux modèles, le modèle présenté est le nouveau modèle.

## BIELLE



Marquage IAME

## PISTON



2 segments  
obligatoirement présents

Côte maximum nominale du piston 52,60 Rouge



## CARTER D'EMBRAYAGE

Marquage IAME

Découpe supplémentaire interdite

La découpe circulaire d'origine sur les très anciens moteurs reste autorisée.



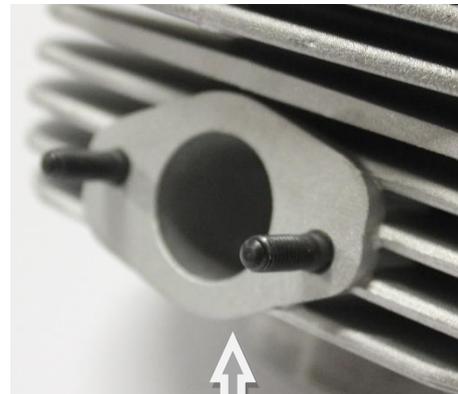
### PLAQUE D'IDENTIFICATION

Numérotation française et marquage, impérativement présente et non pliée, non percée, en contact avec le carter

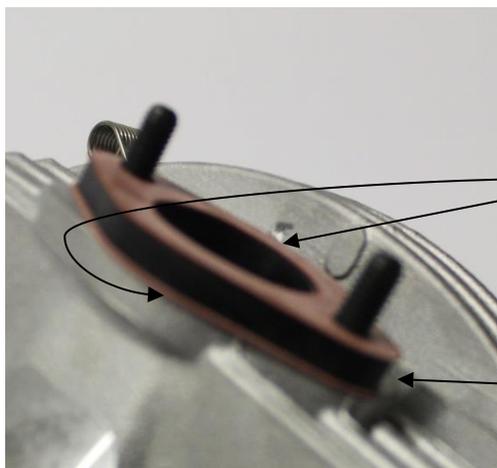


### CHEMISE CYLINDRE

Plan de joint échappement brut de sablage



Plan de joint admission brut de sablage

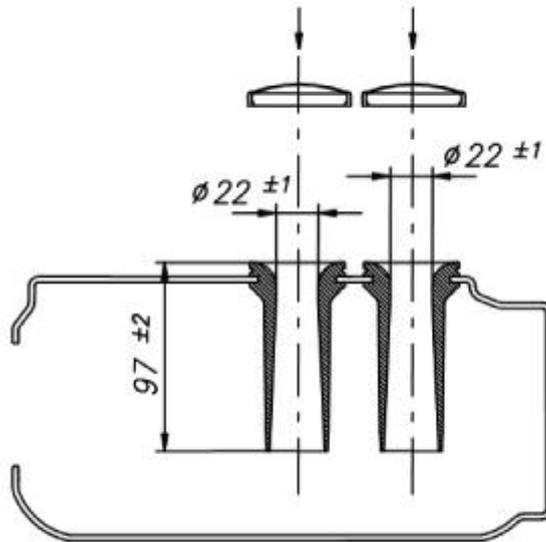


Les deux joints d'admission sont obligatoires et des modèles décrits dans le présent règlement

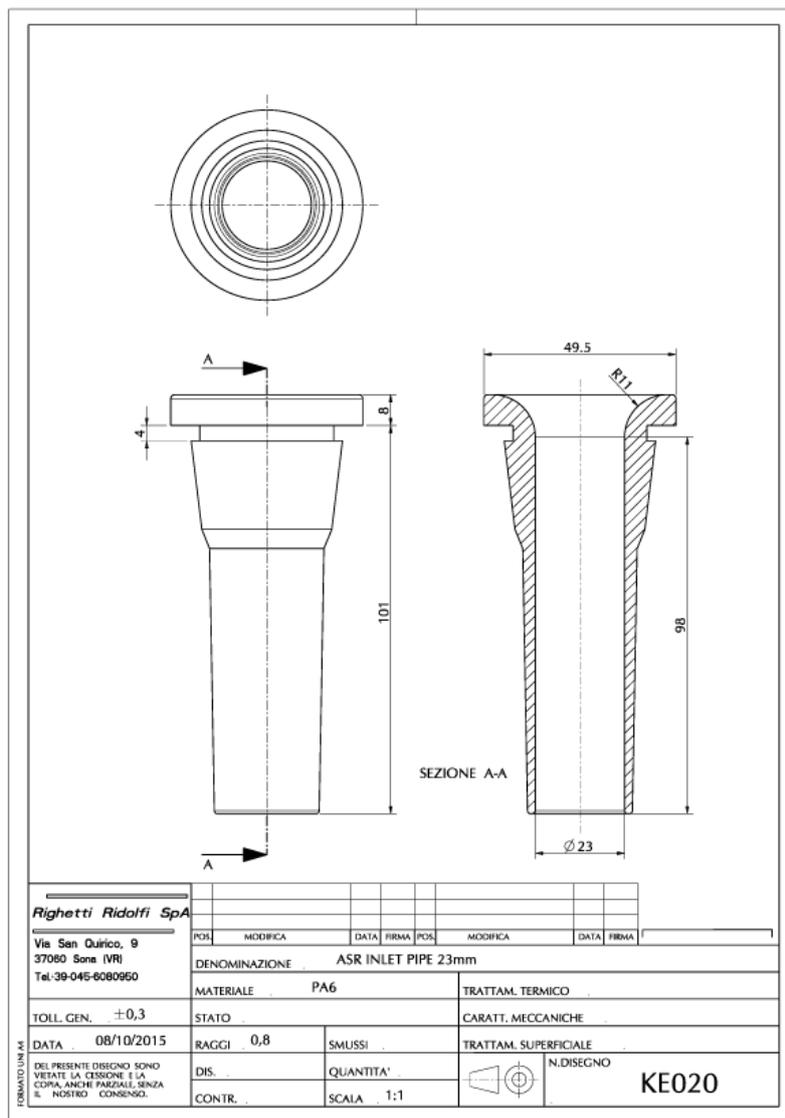
### ENTRETOISE THERMIQUE CARBURATEUR

Entretoise thermique épaisseur 5mm +/- 0.5

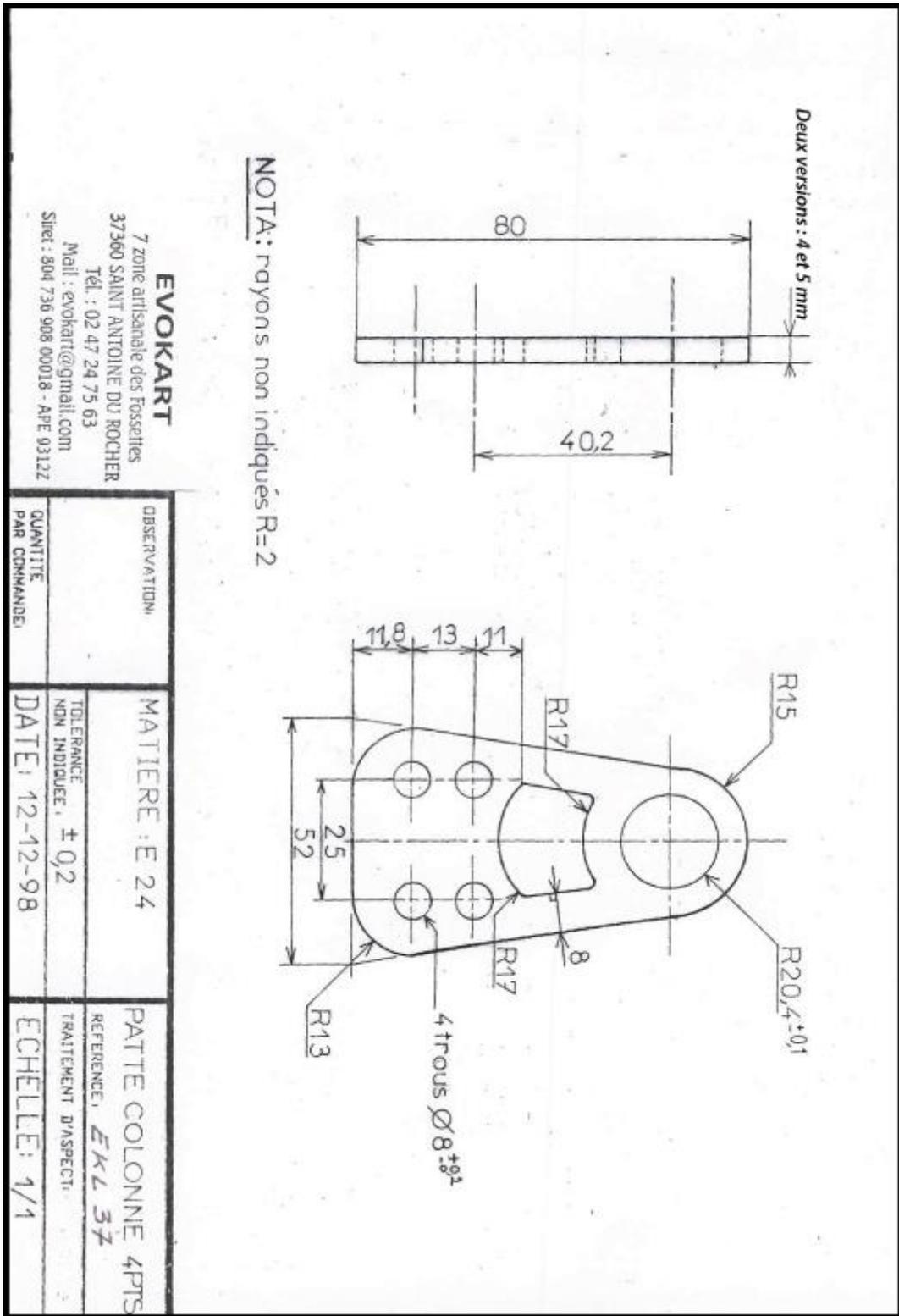
**Silencieux d'aspiration FREE LINE AL 22 PS**



**Pipes RR ASR INLET  $\varnothing 23$  pour silencieux d'aspiration RR K560-22**



## Patte de colonne KFS



## **Article 2.3 – Règlement technique Défi France 2019**

### **Article 2.3.1 – Matériel Admis**

Kart en conformité avec le Règlement Technique National FFSA et le Règlement Technique KFS 2019  
Le pilote ne pourra disposer que d'un châssis et de deux moteurs qui seront plombés au cours de l'épreuve.  
Le pilote devra présenter son kart entièrement monté et prêt à prendre la piste.

Seul le cadre pourra être remplacé en cas de nécessité et après constatation de l'impossibilité de réparation du cadre par les Commissaires Techniques et autorisation des Commissaires Sportifs.  
Une pénalité de 10 (dix) places sur la grille de départ de la manche suivante suite à ce changement de cadre sera alors appliquée.

### **Article 2.3.2 – Châssis et carrosseries**

Règlement Technique KFS 2019.  
Seul le châssis cadre Ø32 avec arbre Ø50 (KFS 125, KFS 2012, KFS 2015, KFS 2018) est autorisé.

Aucun élément du kart ne doit dépasser le carénage avant et la protection des roues arrière à l'exception des roues.  
Les protections des roues arrière et les carrosseries latérales ne doivent pas dépasser le plan extérieur des roues arrière.

### **Article 2.3.3 – Moteur**

Règlement Technique KFS 2019 et Fiche moteur KFS 2019.  
Moteur exclusivement d'origine sans aucun retrait/ajout de matière ou traitement de surface.

#### **Casse moteur :**

Toute casse moteur doit être constatée par les Commissaires Techniques avant de sortir du parc arrivée, si ce n'est pas le cas, le moteur ne pourra plus être considéré comme cassé.

#### **Cas 1 : Vous avez enregistré un seul moteur.**

En cas de casse de votre unique moteur avérée et constatée par les Commissaires Techniques avant de sortir du parc arrivée, vous aurez la possibilité de refaire votre moteur ou de pointer un deuxième moteur.

#### **Cas 2 : Vous avez enregistré deux moteurs.**

En cas de casse de votre premier moteur avérée et constatée par les Commissaires Techniques avant de sortir du parc arrivée, seul votre deuxième moteur pourra être utilisé pour la suite de la manifestation.

En cas de casse de votre deuxième moteur avérée et constatée par les Commissaires Techniques avant de sortir du parc arrivée, vous aurez la possibilité de refaire l'un de vos deux moteurs. Il ne sera pas possible d'enregistrer un troisième moteur.

**Dans les deux cas, avant de reprendre la piste, il est de la responsabilité du pilote de présenter son moteur refait ou son second moteur (uniquement dans le cas 1) aux Commissaires Techniques afin qu'il soit plombé et numéros relevés.**

### **Article 2.3.4 – Pneus**

#### **Référence des pneumatiques : Pneus slick VEGA KFM jaune.**

Les pneumatiques de la course seront vendus obligatoirement sur place par l'organisateur au prix de 180 € TTC le train, le vendredi 13 juillet de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 (Exceptionnellement, le samedi 14 juillet de 8h30 à 9h00, sous réserve d'avoir informé EVOKART préalablement).

Il est de la responsabilité des pilotes de faire enregistrer les codes-barres et le marquage des pneus avant le début de la course. Aucun pneu de course ne pourra être enregistré après la clôture des enregistrements techniques.

Seuls les pneus achetés sur place pourront être utilisés en course. Ils proviendront d'une même série de fabrication. Chaque pilote disposera lors des essais chronométrés, manches qualificatives, pré-finale et finale, au maximum de 2 pneus avant et 2 pneus arrière.

Les pneus seront tirés au sort en parc assistance avant l'épreuve et contrôlés avant chaque départ.

Pneus libre lors du warm-up, l'utilisation des pneus de course est interdite.  
Obligation d'être muni d'un deuxième train de pneus pour les warm-up .

En cas de crevaison pendant la course, le pneu de secours (1 avant ou 1 arrière), devra être acheté auprès de l'organisation après constatation et autorisation du Commissaire Technique Délégué EVOKART.

Les pneus pluie ou retaillés sont interdits.  
Tout procédé de traitement des pneus est strictement interdit.

**Les pneus de course devront être obligatoirement neufs au départ des essais chronométrés.**

#### **Article 2.3.5 – Poids**

**Catégorie KFS 145**    **145 kg minimum** en ordre de marche avec pilote équipé.

**Catégorie KFS 160**    **160 kg minimum** en ordre de marche avec pilote équipé.

#### **Article 2.3.6 – Carburant**

Règlement Technique KFS 2019

L'essence devra être de la SP 98 sans plomb commercialisée en France.  
Seules les huiles figurant dans la liste des lubrifiants agréés par la CIK/FIA seront autorisées.

Des substitutions d'essence pourront être effectuées, chaque pilote devra prévoir un bidon d'huile fermé et cacheté.

#### **Article 2.3.7 – Contrôle technique**

Tous les karts pourront être contrôlés quel que soit le classement.  
En complément des contrôles habituels en finale, des contrôles inopinés pourront être effectués à tout moment lors de chaque journée.  
Des substitutions pourront être effectuées, embrayages, allumages, carburateurs, etc....  
Des scellés pourront être posés sur des pièces litigieuses, afin de permettre un examen ultérieur approfondi en présence du concurrent.

### **Article 3 – OBLIGATIONS GÉNÉRALES**

#### **Article 3.1 – Réglementation**

En plus des articles et spécifications du présent règlement, il sera appliqué au niveau sportif et technique la réglementation nationale FFSA.

Tous les points non prévus au présent règlement relèvent du code sportif international, des règlements sportifs et techniques FFSA.

Tout ce qui n'est pas autorisé dans le présent règlement ou dans le Règlement Sportif et Technique National FFSA est interdit.

#### **Article 3.2 – Equipements**

Nous vous rappelons que l'équipement pilote est réglementé (combinaison, casque, gants et chaussures montantes). Le port de la minerve et du pare-côtes est vivement conseillé.  
Veuillez consulter les Règlements Sportif et Technique National FFSA 2019.

### **Article 3.3 – Réclamations**

Dans le cadre des réclamations, le Règlement Sportif National 2019 sera appliqué.

### **Article 4 – PRINCIPE ET DÉROULEMENT**

En dehors des caractéristiques spécifiques au présent règlement, le déroulement des épreuves sera conforme au Règlement Sportif National 2019

Toute infraction sportive entraînera des pénalités, conformément à cette réglementation.

Dans le cadre des Coupes de Marque, les commissaires techniques officiels de la FFSA doivent avoir l'entière maîtrise de leur mission, de l'enregistrement du matériel jusqu'aux contrôles de fin d'épreuves. Les responsables techniques de la Coupe de Marque, mandatés par écrit par l'organisateur de cette Coupe de Marque seront obligatoirement présents et agiront à tous les stades des vérifications, en accord avec les commissaires techniques officiels FFSA. Ils auront un rôle de consultant et seront chargés en particulier des interventions spécifiques à la Coupe de Marque (fourniture du règlement à jour, plombages spécifiques, matériel de contrôle adapté, etc ...).

### **Article 5 – CLASSEMENTS**

Le classement général du Challenge KFS est celui du DEFI FRANCE KFS (Finale Nationale).

Un classement Rookie réservé aux pilotes n'ayant jamais participés à aucun Défi France ou à aucune Coupe de France ou aucun Championnat de France Formule FFSA ou KFS sera établi dans chaque catégorie.

### **Article 6 – DOTATION ET PROTOCOLE PODIUM**

Pour toutes les courses :

A l'issue de la finale et du contrôle technique, les trois premiers pilotes classés se rendront en combinaison et avec leur casque sur le podium où une coupe leur sera remise.

En cas d'absence à la procédure de podium, le pilote concerné ne recevra pas ses lots.

Pour le DEFI FRANCE :

A l'issue de la finale et du contrôle technique, tous les pilotes sont invités à se rendre au podium et recevront chacun un lot (Trophée ou coupe + bon d'achat).

Les trois premiers pilotes classés se rendront en combinaison et avec leur casque sur le podium où une coupe leur sera remise.

Les trois premiers Rookies de chaque catégorie devront se rendre au podium en combinaison et avec leur casque, une dotation spécifique leur sera décernée.

En cas d'absence à la procédure de podium, le pilote concerné ne recevra pas ses lots.

PLUS DE 8 000 EUROS DE LOTS SERONT REPARTIS PARMIS TOUS LES PARTICIPANTS.

### **Article 7 – LICENCES**

Pour les courses organisées sous format « Club », les pilotes devront posséder :

- Une Licence compétition « Nationale Concurrent Conducteur Karting » (NCKK) FFSA validée 2019.
- Une Licence entraînement « Nationale Entraînement Course Clubs Junior Senior Karting » (NECCJSK) FFSA validée 2019.

- Un Titre de Participation délivré le jour de l'épreuve par l'ASK organisatrice sur présentation d'un certificat médicale de non contre-indication à la pratique du karting.

Pour toutes les autres courses, les pilotes devront posséder :

- Une Licence compétition « Nationale Concurrent Conducteur Karting » (NCKK) FFSA validée 2019.

D'une manière générale :

Les représentants légaux (tuteurs) des pilotes mineurs devront obligatoirement être en possession d'une licence « Internationale Concurrent Tuteur » (ICT) FFSA validée 2019.

Les représentants légaux devront en permanence être présents sur le paddock du circuit tout au long de l'évènement.

Les représentants légaux des pilotes devront se présenter avec ces derniers et avec leur licence lors des vérifications administratives.

Pour n'importe quel motif d'absence du représentant légal, même d'une durée de temps très courte, celui-ci devra obligatoirement remplir un formulaire de délégation afin de déléguer sa qualité de tuteur à une autre personne physique licenciée et présente lors de l'évènement. La personne désignée en qualité de tuteur devra être majeure et titulaire d'une licence « concurrent » ou d'une licence « concurrent-tuteur » FFSA validée 2019.

Les formulaires de délégation seront regroupés à la Commission Sportive.

En cas d'absence d'un tuteur légal ou d'un représentant, le pilote sera exclu de la manifestation.

Les accompagnants des pilotes doivent être en possession d'au moins une Licence Personnel Satellite.

## **Article 8 – PILOTES ADMIS**

Tout pilote âgé au minimum de 12 ans dans l'année civile et titulaire de la licence FFSA adéquat validée 2019 peut participer aux courses KFS (KFS 145 ou KFS 160).

## **Article 9 – KARTS ET MATÉRIELS ADMIS**

Châssis autorisés :

- Châssis Ø28 avec arbre de Ø30 (SPORT – FF – KFS)
- Châssis Ø32 avec arbre de Ø50 (KFS 2012 – KFS 2015 – KFS 2017)

Moteurs :

- KFS 100 (ex-FORMULE FFSA)

Pneumatiques :

- VEGA KFH en Endurance
- VEGA KFM en Sprint

Poids :

- KFS 145 : 145 Kg
- KFS 160 : 160 Kg

## **Article 10 – SÉCURITE GÉNÉRALE**

Chaque pilote, dans le paddock, devra être muni d'un extincteur en cours de validité d'une capacité minimale de 6kg et conçu pour combattre un incendie d'hydrocarbures.

Les pilotes devront utiliser une bâche de protection du sol avec tapis absorbant d'une dimension minimale de 2m x 2,50m pour éviter les taches d'hydrocarbures.

## **Article 11 – DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE**

DEFI FRANCE KFS (Finale Nationale)

La compétition débutera le vendredi à 8h00.

Essais libres le vendredi.

Les séances Warm-up se dérouleront le samedi matin et le dimanche matin.

Le briefing sera notifié dans l'horaire officiel, la présence de tous les pilotes et tuteurs est obligatoire, ils devront obligatoirement signer la feuille de présence. Tout manquement à cette obligation sera sanctionné par le collègue des commissaires sportifs d'une amende de 150 €.

Essais chronométrés le samedi matin.

Trois manches qualificatives minimum de 15 km seront courues par tous les pilotes.

Les pilotes classés à l'issue de ces manches du 1er au 36ème disputeront une pré-finale de 24 km.

Une finale de 30 km déterminera le classement du DEFI FRANCE KFS 2019.

Les pilotes classés à l'issue des manches du 37ème au 72ème disputeront une pré-finale de 24 km et une finale de 30 km.

Lorsque la direction de course déclarera qu'il s'agit d'une course pluie, les courses se dérouleront sur les distances spécifiques prévues par temps de pluie.

Enregistrement du matériel le vendredi 12 juillet de 10h00 à 12h00 et de 14h30 à 17h00

(Exceptionnellement, le samedi 13 juillet de 8h30 à 9h00, sous réserve d'avoir informé EVOKART préalablement)

Tout concurrent qui n'aura pas présenté son matériel à l'enregistrement technique avant les essais chronométrés ne pourra pas participer à l'épreuve.

## **Article 12 – GRILLE DE DÉPART**

Grille des manches qualificatives : suivant les essais chronométrés.

Grille de la pré-finale : suivant le résultat des manches qualificatives par addition de points.

Grille de la finale : suivant le classement de la pré-finale.

Points des manches : 0 point au 1er / 2 points au 2ème / 3 points au 3ème et ainsi de suite, par progression croissante d'un point.

En cas d'ex-æquo, les pilotes seront départagés en fonction du résultat des essais chronométrés.

## **Article 13 – PROCÉDURE DE DÉPART**

Se référer aux Règlements Technique et Sportif FFSA 2019.

## **Article 14 – SUSPENSION D'UNE COURSE**

Se référer aux Règlements Technique et Sportif FFSA 2019.

## **Article 15 – REPRISE D'UNE COURSE**

Se référer aux Règlements Technique et Sportif FFSA 2019.

## **Article 16 – ARRIVÉE**

Se référer aux Règlements Technique et Sportif FFSA 2019.

## **Article 17 – PARC FERMÉ**

Se référer aux Règlements Technique et Sportif FFSA 2019.

## **Article 18 – INCIDENTS**

Se référer aux Règlements Technique et Sportif FFSA 2019.

## **Article 19 – DROITS D'ENGAGEMENT ET FONDS DE PRIX**

Les droits d'engagement et conditions d'inscription seront définis par les organisateurs de chaque épreuve.

Pour le DEFI FRANCE :

Les droits d'engagement au DEFI FRANCE KFS 2019 sont fixés à 180 €.

Le montant des droits d'engagement comprend les frais de dossier, le prêt du transpondeur et les numéros de course.

Seuls l'aire de stationnement (camping) et les droits de piste d'avant course pourront être facturés par le club organisateur.

Engagement libre sans sélection préalable mais nombre limité en fonction des dates d'inscription.

Clôture des engagements 10 jours avant la course.

Confirmation des engagements et contrôle administratif le vendredi 12 juillet de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 (Exceptionnellement, le samedi 13 juillet de 8h30 à 9h00, sous réserve d'avoir informé EVOKART préalablement).

Le fait de s'engager au DEFI FRANCE KFS 2019 implique d'accepter dans son intégralité le présent règlement ainsi que les règlements Sportif et Technique National FFSA 2019 et de les respecter.